



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Bureau des élections et des associations  
Affaire suivie par M. Christophe PUCHOIS  
03 21 21 21 54  
christophe.puchois@pas-de-calais.gouv.fr

Direction de la Citoyenneté  
et de la Légalité

Arras, le 23 mai 2022

Le préfet du Pas-de-Calais

à

Mesdames et Messieurs les maires

En communication à Mesdames et Messieurs les sous-préfets  
à Monsieur le président de l'association des maires et des  
présidents d'intercommunalité du Pas-de-Calais  
et à Monsieur le Président de l'association  
des maires ruraux du Pas-de-Calais

**OBJET : Élections législatives des 12 et 19 juin 2022.**

**P.J. :**

- Arrêté fixant la liste des candidats du tour 1.
- Lieux de dépôt des PV et des listes d'émargement.
- Affiches pour le retour des PV et des listes d'émargement.

Je vous apporte ci-après les précisions concernant les modalités pratiques d'organisation et du déroulement des élections législatives.

### **1- Campagne électorale :**

Pour le premier tour de scrutin, elle sera ouverte du lundi 30 mai 2022 à 0h au vendredi 10 juin 2022 à minuit. En cas de second tour, elle sera ouverte du lundi 13 juin 2022 à 0h au vendredi 17 juin 2022 à minuit.

### **2- Panneaux électoraux :**

Le nombre des panneaux électoraux mis en place à l'ouverture de la campagne électorale, le 30 mai 2022, sur chaque emplacement, correspondra au nombre de candidats. Les panneaux sont attribués aux candidats dans l'ordre du tirage au sort auquel j'ai procédé le 20 mai 2022.

### **3- Enveloppes de scrutin :**

Les enveloppes à utiliser pour ce scrutin sont celles de couleur kraft. Si un complément est nécessaire, vous voudrez bien le demander à mes services par messagerie : [pref-elections@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:pref-elections@pas-de-calais.gouv.fr).

1



#### **4- Désignation par les candidats de leurs délégués et assesseurs dans les bureaux de vote :**

La date et l'heure limites de notification en mairie, par les candidats, de leurs délégués et assesseurs sont fixées au jeudi 9 juin 2022 à 18h. Cette date est fixée au 16 juin 2022 à 18h pour le second tour de scrutin.

#### **5- Bulletins de vote :**

Les bulletins de vote sont au format paysage 105 mm x 148 mm (A6).

La commission de propagande vous adressera au plus tard le 10 juin 2022 pour le premier tour de scrutin et le 18 juin 2022 pour le second tour, les bulletins de vote de chaque candidat.

**Vous voudrez bien prendre toutes dispositions pour que vos services puissent réceptionner ces bulletins qui seront livrés par La Poste jusqu'à la date précitée. Si votre mairie est ouverte selon une plage horaire ou calendrier réduite, vous aviserez le facteur, par l'apposition d'une affiche en mairie, du numéro de téléphone à appeler pour que les bulletins puissent être livrés sans difficulté ni délai.**

Les quantités transmises correspondent au nombre des électeurs inscrits dans la commune. **Cependant, certains candidats ne produiront pas la totalité des bulletins. Une circulaire spécifique vous sera transmise sur ce sujet dès que j'aurai connaissance des quantités de bulletins de vote qui seront fournies par les candidats.**

**Dès réception de votre ou de vos colis, vous ferez procéder à la vérification de l'exactitude des quantités effectivement reçues.**

**En cas d'absence de livraison, d'anomalie, d'insuffisance ou de détérioration, vous contacterez le bureau des élections de la préfecture (tél : 03 21 21 21 54 et 03 21 21 21 49) afin que vous soient transmises les quantités manquantes (une permanence sera organisée les 11, 12, 18 et 19 juin 2022).**

#### **6- Procès-verbaux et affiches à apposer dans les bureaux de vote :**

Les formulaires à utiliser sont disponibles sur le site internet à l'adresse suivante :

<https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Elections-politiques-et-professionnelles/Elections-politiques/Elections-legislatives/Legislatives-2022>

##### **- les procès-verbaux :**

- la feuille de dépouillement « centaine » ;
- la feuille récapitulative de dépouillement des « centaines » ;
- le procès-verbal du bureau de vote (modèle PVA) ;
- le procès-verbal du bureau de vote centralisateur pour les communes ayant plusieurs bureaux de vote (modèle PV B) ;

- l'intercalaire au procès-verbal du bureau de vote centralisateur pour les communes ayant plus de 25 bureaux de vote (modèle PV B intercalaire) ;

**- ainsi que les affiches à apposer dans les bureaux de vote :**

- les cas de nullité des bulletins de vote ;

- le secret du vote ;

- l'obligation de présenter une pièce d'identité lors du vote pour les habitants des communes de 1 000 habitants et plus.

### **7- Listes d'émargement :**

Il vous est possible :

- de constituer des listes d'émargement qui recenseront les votes des deux tours de scrutin. **Dans cette hypothèse et en cas de second tour de scrutin, vos services devront se rendre en préfecture les 15, 16 ou 17 juin 2022 pour reprendre les listes. Les communes qui auraient recours à cette modalité voudront bien me le préciser par mail à l'adresse suivante : [pref-elections@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:pref-elections@pas-de-calais.gouv.fr).**

- ou de constituer des listes d'émargement pour chaque tour de scrutin, **modalité que je vous invite à privilégier compte tenu des délais très courts entre les deux tours de scrutin.**

### **8- Horaires du scrutin :**

**Le scrutin sera ouvert à 8h et clos à 18h.**

### **9- Mesures sanitaires :**

Le port du masque dans les bureaux de vote n'est plus obligatoire.

Les mesures suivantes : distanciation d'un mètre, gestion des flux, limitation du nombre d'électeurs présents dans les bureaux de vote, deviennent de simples recommandations.

Le matériel sanitaire (gel, masques, auto-tests), qui vous a été fourni avant l'élection présidentielle devra néanmoins être mis à disposition des électeurs dans les bureaux de vote.

J'attire votre attention sur la possibilité de prévoir une file d'attente "prioritaire" devant l'entrée du bureau de vote, pour que les personnes vulnérables puissent accéder au bureau de vote en priorité.

### **10- Déroulement du vote :**

Je souhaite rappeler quelques règles dans le déroulement des opérations de vote qui doivent impérativement être respectées :

- la fonction de membre du bureau de vote est une mission obligatoire pour les maires, adjoints et conseillers municipaux qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition ;

- le président du bureau de vote exerce la police d'assemblée et doit faire respecter l'ordre public ;

- il n'est pas possible d'interdire l'accès au bureau de vote à un assesseur régulièrement désigné ;

- les isoloirs doivent être fermés, le covid n'est pas un motif pour maintenir ouvert l'un des rideaux de l'isoloir ;

- deux membres du bureau de vote doivent a minima être présents au bureau ;

- les clés de l'urne doivent être détenues par des membres présents au bureau ;

- la qualité de l'électeur est vérifiée avant le vote ;
- les électeurs ne peuvent signer la liste d'émargement qu'après dépôt de leur enveloppe de vote dans l'urne ;
- la prise de photographie dans le bureau ne peut être autorisée qu'à titre exceptionnel par les membres du bureau de vote (ex : pour des journalistes) et celle-ci ne doit en aucun cas perturber le déroulement du vote des électeurs ;
- le dépouillement des votes est public.

## **11- Dépouillement des votes et rédaction des procès-verbaux :**

### **- Ordre des dépouillements :**

Vous voudrez bien vous conformer aux prescriptions suivantes lors du dépouillement des votes et de l'établissement des procès-verbaux en deux exemplaires.

### **- Clôture du scrutin et signature de la liste d'émargement :**

Je vous rappelle que, conformément à l'article R.57 du code électoral, tout électeur ayant pénétré dans la salle de vote avant l'heure de clôture du scrutin peut déposer son bulletin dans l'urne. Dès la clôture, les listes d'émargement seront signées par tous les membres du bureau de vote (art. R. 62).

### **- Dénombrement des émargements :**

Le dénombrement des émargements précède impérativement l'ouverture de l'urne. Le décompte des signatures auquel il aura été soigneusement procédé détermine le nombre de votants qui est immédiatement consigné au procès-verbal.

### **- Dénombrement des enveloppes et bulletins trouvés dans l'urne :**

Je vous rappelle que si le nombre des enveloppes et bulletins trouvés dans l'urne est différent du nombre des émargements, il doit être immédiatement procédé à un second comptage. Si l'écart subsiste, mention en est faite au procès-verbal.

S'agissant de l'utilisation des enveloppes de centaine, obligatoire en application de l'article L.65 du code électoral, vous veillerez à ce que chaque enveloppe soit effectivement cachetée, signée par le président du bureau de vote et deux assesseurs au moins et porte en outre mention du nombre d'enveloppes et de bulletins s'y trouvant si ce nombre est inférieur à cent.

### **- Lecture et pointage des bulletins :**

Les opérations de lecture et de pointage des bulletins contenus dans les enveloppes de centaine se déroulent impérativement selon les règles édictées par l'article L. 65 du code électoral.

**A chaque table, l'un des scrutateurs extrait le bulletin de chaque enveloppe et le passe déplié à un autre scrutateur ; celui-ci le lit à haute voix ; le vote exprimé par le bulletin est relevé par deux scrutateurs sur les feuilles de dépouillement (centaine) préparées à cet effet.**

Vous aurez noté que **toute autre procédure est à proscrire formellement** comme contraire au code électoral.

Je ne saurais trop vous recommander de rappeler aux scrutateurs qu'il leur appartient d'annexer aux feuilles de dépouillement les enveloppes vides ou non réglementaires et les bulletins réservés. Pour plus de commodité, les deux feuilles de dépouillement ainsi que les enveloppes et bulletins réservés pourront être insérés dans l'enveloppe de centaine correspondante récupérée à cet effet.

Il reste bien entendu que c'est au bureau électoral qu'il appartient de statuer sur la validité des votes ainsi réservés et de décider que tel bulletin ou enveloppe doit être considéré comme nul. A ce titre, les membres du bureau contresignent les bulletins ou enveloppes litigieux (articles L. 66 - 2<sup>ème</sup> alinéa - du code électoral).

#### **- Bulletins blancs et enveloppes vides :**

Conformément à l'article L66 du code électoral, sont exclus du champ des bulletins nuls, les bulletins blancs (quelle que soit leur dimension) et les enveloppes de scrutin sans bulletin. Ceux-ci sont à compter séparément et annexés au procès-verbal. Ils sont mentionnés dans les résultats du scrutin **mais ne sont en aucun cas pris en compte dans la détermination des suffrages exprimés.** Vous veillerez à bien différencier sur le PV le nombre de bulletins blancs de celui des bulletins nuls.

#### **- Rédaction des procès-verbaux :**

**Je vous demande de bien vouloir veiller à ce que tout le soin nécessaire soit apporté à la rédaction des procès-verbaux.** Il est impératif que chaque rubrique du procès-verbal soit expressément renseignée.

#### **12- Transmission des résultats en soirée électorale :**

Des instructions vous seront adressées dans les prochains jours pour ces opérations.

#### **13- Transmission des procès-verbaux et listes d'émargement :**

**Vous voudrez bien apporter les procès-verbaux et listes d'émargement au président du bureau de vote centralisateur de votre canton dès que les opérations de dépouillement des votes auront pris fin dans votre commune. Vous trouverez l'indication du lieu de dépôt de ces documents dans le fichier joint en annexe.**

**Dès que les communes chefs-lieux de canton auront réceptionné la totalité des PV et listes d'émargement des communes de leur canton, elles contacteront les services de police ou de gendarmerie de leur ressort qui viendront chercher ces documents et les achemineront ensuite du chef-lieu de canton à la Préfecture.**

A cet égard, je vous demande de faire préparer deux colis fermés :

- **le premier** comportera le nom du canton, le nom de la commune et la mention "**PROCES-VERBAUX - LEGISLATIVES**".

Il contiendra :

- a) un exemplaire du procès-verbal de chaque bureau de vote ;
- b) les feuilles de dépouillement et récapitulatives correspondant au bureau de vote auxquelles seront annexés les bulletins blancs, nuls ou contestés et les enveloppes de vote qui les contenaient ;

- c) le cas échéant, les réclamations remises au bureau électoral pour être annexées au procès-verbal ;  
d) pour les communes comptant plusieurs bureaux de vote, un exemplaire du procès-verbal centralisateur de la commune.

- le **second**, comportera le nom du canton, le nom de la commune et la mention "**LISTE D'EMARGEMENT – LEGISLATIVES**".

**Je vous invite à coller sur les colis les affiches ci-jointes qui me permettront d'identifier facilement vos deux colis.**

**14- Permanence en Préfecture :**

Vous pourrez joindre le bureau des élections et des associations au 03 21 21 21 54, au 03 21 21 21 49, et au 03 21 21 21 57 :

- les samedis 11 et 18 juin 2022 de 9h à 17h ;
- les dimanches 12 et 19 juin 2022 de 8h à minuit ;

pour toutes questions ou difficultés.

\*

\* \*

Mes services restent à votre disposition pour toutes précisions complémentaires que vous souhaiteriez.

Je vous remercie de votre concours et des dispositions que vous prendrez afin d'assurer le bon déroulement du scrutin.

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,



Alain CASTANIER



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Bureau des élections et des associations  
Affaire suivie par M. Christophe PUCHOIS  
03 21 21 21 54  
christophe.puchois@pas-de-calais.gouv.fr

**Direction de la Citoyenneté  
et de la Légalité**

ARRAS, le 20 mai 2022

**ARRETE FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS INSCRITS  
AU PREMIER TOUR DE SCRUTIN DES ELECTIONS LEGISLATIVES  
DES 12 ET 19 JUIN 2022**

- Vu** le code électoral ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;
- Vu** le décret n°2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2020-10-19 modifié accordant délégation de signature à M. Jean RICHERT, Secrétaire Général Adjoint de la Préfecture du Pas-de-Calais ;
- Vu** les récépissés définitifs de déclaration de candidature ;
- Vu** le tirage au sort de l'ordre des candidatures effectué le 20 mai 2022 ;
- Sur la proposition de M. le Secrétaire Général Adjoint de la Préfecture du Pas-de-Calais;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste des candidats et de leur remplaçant, dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée en vue du premier tour de scrutin du 12 juin 2022 pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale, est arrêtée comme suit pour chacune des douze circonscriptions électorales du Pas-de-Calais :

**Article 2** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

**Article 3** : Monsieur le Secrétaire Général Adjoint de la préfecture du Pas-de-Calais, Madame la présidente de la commission de propagande, et Mesdames et Messieurs les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général Adjoint,

Jean RICHERT





## CIRCONSCRIPTION I

CIRCONSCRIPTION	N° D'ORDRE	CIVILITE CANDIDAT	NOM DU CANDIDAT	PRENOM DU CANDIDAT	CIVILITE REPLACANT	NOM DU REPLACANT	PRENOM DU REPLACANT
1	1	Monsieur	WIELGOSZ	Michel	Madame	THOMAS	Laurence
1	2	Monsieur	DUVERGÉ	Bruno	Madame	TAFFIN	Ingrid
1	3	Madame	BERTHOUD	Marie	Monsieur	RÉTHORÉ	Toussaint
1	4	Madame	ITEY	Liliane	Monsieur	LAMBIN	Hugues
1	5	Monsieur	FLAHAUT	Michel	Madame	CIESLAK	Jocelyne
1	6	Madame	BERNARD	Marie	Monsieur	YUX	Alain
1	7	Monsieur	CAGNACHE	Eric	Madame	LECLUSE	Virginie
1	8	Monsieur	BLAIRY	Emmanuel	Monsieur	MOCQUANT	Gil
1	9	Monsieur	FOURNIER	Geoffrey	Madame	CAUDRON	Agnès

## CIRCONSCRIPTION 2

CIRCONSCRIPTION	N° D'ORDRE	CIVILITE CANDIDAT	NOM DU CANDIDAT	PRENOM DU CANDIDAT	CIVILITE REMPLACANT	NOM DU REMPLACANT	PRENOM DU REMPLACANT
2	1	Madame	LAPOUILLE	Emmanuelle	Monsieur	DELAVAQUERIE	Melchior
2	2	Monsieur	HEUSÉLE	Alban	Monsieur	DUCROUX	Thierry
2	3	Madame	RENGARD	Morgane	Monsieur	DUSSAUX	Charles-Harris
2	4	Madame	BOUFFART	Béatrice	Monsieur	BELHADJ	Abmajid
2	5	Madame	LOIR	Véronique	Madame	THOMAS	Thérèse-Marie
2	6	Madame	GEORGET	Isabelle	Monsieur	WATTRELOT	Benoît
2	7	Monsieur	PEUGNET	Sébastien	Monsieur	PEYDECASTAING	David
2	8	Madame	ZAYONNET	Nathalie	Madame	DECROIX	Géraldine
2	9	Monsieur	LADSOUS	Bruno	Madame	LEROY	Corinne
2	10	Monsieur	LA GRANGE	Philippe	Madame	GUENDOUZ	MALIKA
2	11	Madame	NAYET	Pauline	Madame	KARBOWY	Sylvie
2	12	Monsieur	KOSBUR	Arnaud	Madame	COPIN	Véronique
2	13	Madame	MAQUET	Jacqueline	Monsieur	DESFACHELLE	Nicolas

## CIRCONSCRIPTION 3

CIRCONSCRIPTION	N° D'ORDRE	CIVILITE CANDIDAT	NOM DU CANDIDAT	PRENOM DU CANDIDAT	CIVILITE REMPLACANT	NOM DU REMPLACANT	PRENOM DU REMPLACANT
3	1	Madame	FIEVET	Elodie	Monsieur	FIEVET	Frédéric
3	2	Monsieur	DESMARETZ	Arnaud	Madame	CECAK	Carole
3	3	Monsieur	KAZNOWSKI	Guillaume	Madame	KOVACS	Laurence
3	4	Monsieur	CAFLERS	Vincent	Monsieur	MULIER	Fabrice
3	5	Monsieur	DAMAY	Alexandre	Madame	VINCKE	Cindy
3	6	Monsieur	DARRAS	Michel	Monsieur	GERIN	Jérôme
3	7	Monsieur	TELLIER	Jean-Marc	Madame	HOCHART	Donata
3	8	Monsieur	BAYS	Nicolas	Monsieur	LACHOR	Yoann
3	9	Monsieur	CLAVET	Bruno	Madame	PIJANOWSKI	Nathalie
3	10	Madame	LAMBRE	Claudine	Monsieur	PIAT	Guy

## CIRCONSCRIPTION 4

CIRCONSCRIPTION	N° D'ORDRE	CIVILITE CANDIDAT	NOM DU CANDIDAT	PRENOM DU CANDIDAT	CIVILITE REMPLACANT	NOM DU REMPLACANT	PRENOM DU REMPLACANT
4	1	Monsieur	HERICOURT	Dominique	Monsieur	MACQUET	Patrick
4	2	Monsieur	ANDREAU	Jean-Michel	Madame	MARCONI	Valérie
4	3	Madame	DELATTRE	Karen	Monsieur	LAUTOUR	Jérémy
4	4	Monsieur	SERGENT	David	Monsieur	STEEGMANS	Franck
4	5	Madame	VANPEENE	Françoise	Monsieur	DEPRES	Nicolas
4	6	Monsieur	FAIT	Philippe	Madame	DEFOSSE	Annie
4	7	Monsieur	HOFF	Mervyn	Madame	MARQUANT	Sylviane
4	8	Madame	BONVOISIN	Mary	Monsieur	TETARD	Ghislain
4	9	Madame	AMEYE	Evelyne	Madame	LEROY	Caroline
4	10	Madame	DRAIN	Blandine	Monsieur	FILIPPI	Florent

## CIRCONSCRIPTION 5

CIRCONSCRIPTION	N° D'ORDRE	CIVILITE CANDIDAT	NOM DU CANDIDAT	PRENOM DU CANDIDAT	CIVILITE REMPLACANT	NOM DU REMPLACANT	PRENOM DU REMPLACANT
5	1	Madame	HINGREZ-CEREDA	Mireille	Monsieur	CUVILLIER	Frédéric
5	2	Monsieur	GOLLIOT	Antoine	Monsieur	PAMART	Thomas
5	3	Monsieur	CARRAUD	Olivier	Monsieur	LANGLET	Pierre
5	4	Madame	LUCIEN	Emeline	Monsieur	PELTIER	Pierre
5	5	Monsieur	PONT	Jean-Pierre	Madame	DERAM	Sandrine
5	6	Madame	BÉLART	Nancy	Monsieur	LECARPENTIER	Jérémy
5	7	Monsieur	BLANCKAERT	Christophe	Madame	LEFEBVRE	Stéphanie
5	8	Madame	DELBART	Géraldine	Monsieur	VIUDES	Jean-Luc

## CIRCONSCRIPTION 6

CIRCONSCRIPTION	N° D'ORDRE	CIVILITE CANDIDAT	NOM DU CANDIDAT	PRENOM DU CANDIDAT	CIVILITE REPLACANT	NOM DU REPLACANT	PRENOM DU REPLACANT
6	1	Monsieur	LOIRE-RÉNIER	Terry	Madame	BAYRAM	Ceyda
6	2	Madame	ENGRAND	Christine	Monsieur	FASQUELLE	Cédric
6	3	Madame	BOURGUIGNON	Brigitte	Monsieur	LEROY	Christian
6	4	Monsieur	ERCKELBOUDT	Simon	Monsieur	WOETS	Didier
6	5	Monsieur	LEBECQ	Pascal	Madame	VIANDIER	Alexandra
6	6	Madame	MALIAR	Faustine	Monsieur	DEBOVE	Gilles
6	7	Madame	DUVIEUBOURG	Patricia	Monsieur	JOSSIEN	Jérôme
6	8	Monsieur	JUDEK	Jérôme	Madame	FASSILIS	Helena
6	9	Madame	BOUREL	Vanessa	Madame	BAUDELET	Elisabeth
6	10	Madame	BOUREL	Laure	Monsieur	WALLARD	Jean-Paul
6	11	Madame	BLAUWART	Claudine	Monsieur	DUCATEZ	Jean-Luc

## CIRCONSCRIPTION 7

CIRCONSCRIPTION	N° D'ORDRE	CIVILITE CANDIDAT	NOM DU CANDIDAT	PRENOM DU CANDIDAT	CIVILITE REMPLACANT	NOM DU REMPLACANT	PRENOM DU REMPLACANT
7	1	Monsieur	DESCAMPS	François	Madame	LELEU	Myriam
7	2	Monsieur	MOUSSALLY	Jean-Pierre	Madame	ROTAR	Brigitte
7	3	Madame	FATOUX	Isabelle	Monsieur	VINCENOT	Dominique
7	4	Madame	NISZCZOTA	Dominique	Monsieur	NISZCZOTA	Bastian
7	5	Madame	LEPRETRE	Laurence	Monsieur	PENIN	Bruno
7	6	Monsieur	DUMONT	Pierre-Henri	Madame	LEBLOND	Edwige
7	7	Monsieur	DE FLEURIAN	Marc	Madame	CRÉBOUW	Auréli
7	8	Monsieur	VASSEUR	Philippe	Madame	SIMONET	Sylvie
7	9	Monsieur	WAROCZYK	Henri	Madame	FONTAINE	Janique
7	10	Monsieur	BERTELOOT	Frédéric	Madame	SANTIN	Valérie
7	11	Madame	MILLOT	Françoise	Monsieur	LETREN	Didier

## CIRCONSCRIPTION 8

CIRCONSCRIPTION	N° D'ORDRE	CIVILITE CANDIDAT	NOM DU CANDIDAT	PRENOM DU CANDIDAT	CIVILITE REMPLACANT	NOM DU REMPLACANT	PRENOM DU REMPLACANT
8	1	Monsieur	EVARD	Auguste	Madame	HELIE	Séverine
8	2	Monsieur	CARON	Philippe	Madame	BIALON	Perrine
8	3	Monsieur	ROUSSEL	Simon	Madame	FAYEULLE	Hélène
8	4	Madame	VANDOMME	Laura	Monsieur	MONIEZ	Stéphane
8	5	Madame	MAYAUD	Aude	Monsieur	WEBER	Jérémie
8	6	Monsieur	POTTERIE	Benoît	Madame	DIERS	Véronique
8	7	Monsieur	BAYARD	Frédéric	Monsieur	VROELANT	Stéphane
8	8	Madame	SACHOT	Marie-Denise	Monsieur	LEURS	Jacques
8	9	Monsieur	PETIT	Bertrand	Monsieur	HOCQ	René
8	10	Monsieur	ZANNIS	Etienne	Madame	LEGRAND	Valérie



## CIRCONSCRIPTION 9

CIRCONSCRIPTION	N° D'ORDRE	CIVILITE CANDIDAT	NOM DU CANDIDAT	PRENOM DU CANDIDAT	CIVILITE REMPLACANT	NOM DU REMPLACANT	PRENOM DU REMPLACANT
9	1	Monsieur	ELAZOUZI	Hakim	Monsieur	DEBAS	Grégory
9	2	Madame	JUDEK	Fanny	Monsieur	CAILLIAUX	Axel
9	3	Madame	MATTON	Charlotte	Madame	DELEBARRE	Véronique
9	4	Monsieur	BAÏK	Abdellah	Madame	QUÉNIART	Géraldine
9	5	Madame	DEFLANDRE	Anne-Marie	Monsieur	LALOUX	Grégory
9	6	Monsieur	BRASSEUR	Valentin	Madame	PETIT	Christelle
9	7	Madame	BONIFACIO	Amandine	Monsieur	TRACHÉ	Daniel
9	8	Monsieur	PINCHON	Matthieu	Monsieur	DUPONT	Laurent Christophe
9	9	Madame	DEPREZ-AUDEBERT	Marguerite	Monsieur	THOREZ	Jean-Claude
9	10	Madame	FELLAHA	Zaina	Monsieur	SOFIANE	Ali
9	11	Madame	PARMENTIER	Caroline	Monsieur	MAESEEELE	Alexandre
9	12	Monsieur	SAINTE-ANDRE	Stéphane	Monsieur	ANDRIES	Lucien
9	13	Madame	MARTIN	Corinne	Madame	SASIELA	Marie
9	14	Monsieur	DELAIRE	Jacques	Madame	DETRAIT	Jocelyne
9	15	Monsieur	GUAQUIER	Julien	Madame	BOURDON	Sylvie

## CIRCONSCRIPTION 10

CIRCONSCRIPTION	N° D'ORDRE	CIVILITE CANDIDAT	NOM DU CANDIDAT	PRENOM DU CANDIDAT	CIVILITE REMPLACANT	NOM DU REMPLACANT	PRENOM DU REMPLACANT
10	1	Madame	VANTOUROUX	Françoise	Monsieur	CASTELAIN	Daniel
10	2	Madame	RUS	Ludivine	Monsieur	EDOUARD	Eric
10	3	Monsieur	DAGBERT	Michel	Madame	DECOURCELLE	Catherine
10	4	Monsieur	MAJORCZYK	Rémy	Monsieur	DUQUESNOY	Thomas
10	5	Madame	HOUPLAIN	Myriane	Madame	LEFEBVRE	Elissa
10	6	Monsieur	CAPPE	Florent	Monsieur	HOCHART	Sébastien
10	7	Madame	COQUERIE	Sandrine	Monsieur	KIEBA	Jordan
10	8	Madame	LEU	Noémie	Monsieur	TEINTENIER	Marc
10	9	Monsieur	FRAPPÉ	Thierry	Monsieur	PAJOT	Ludovic
10	10	Monsieur	LALOUX	Geoffrey	Madame	VAHÉ	Céline
10	11	Monsieur	CARINCOTTE	Davy	Madame	ANTOINE	Julie

## CIRCONSCRIPTION 11

CIRCONSCRIPTION	N° D'ORDRE	CIVILITE CANDIDAT	NOM DU CANDIDAT	PRENOM DU CANDIDAT	CIVILITE REPLACANT	NOM DU REPLACANT	PRENOM DU REPLACANT
11	1	Madame	CARON	Léa	Monsieur	FRADJ	Patrick
11	2	Madame	GAI	Dominique	Monsieur	LORENTE	Jean
11	3	Monsieur	WEINMANN	Gautier	Madame	SOLTYSIAK	Katia
11	4	Monsieur	LEGRAND	Maxime	Monsieur	HARDUIN	Stéphane
11	5	Madame	LE PEN	Marine	Monsieur	BRIOIS	Steeve
11	6	Madame	TONDELIER	Marine	Madame	YOSBERGHE	Cécile
11	7	Monsieur	RAISS	Lahcen	Monsieur	BARAKA	Yanis
11	8	Madame	TASZAREK	Anne-Sophie	Monsieur	DUQUESNE	Francis
11	9	Madame	PINTUS	Alexandrine	Madame	BARLET	Stéphanie

## CIRCONSCRIPTION 12

CIRCONSCRIPTION	N° D'ORDRE	CIVILITE	NOM DU CANDIDAT	PRENOM DU CANDIDAT	CIVILITE REMPLACANT	NOM DU REMPLACANT	PRENOM DU REMPLACANT
12	1	Monsieur	DE CARRION	Alain	Madame	DA SILVA	Ines
12	2	Monsieur	VAN LIERDE	Christophe	Madame	TILLIER	Pascale
12	3	Monsieur	DEBRUYNE	Patrick	Madame	MELLIN	Sophie
12	4	Madame	DANJOU	Emmanuelle	Monsieur	FLAMENT	Alexis
12	5	Monsieur	PETIT	Matthieu	Madame	ROSIAUX	Vanessa
12	6	Monsieur	DARRAS	Jérôme	Madame	BUISSETTE	Christelle
12	7	Madame	BELOT	Martine	Monsieur	LANOY	Michel
12	8	Monsieur	SCHEENAERTS	Régis	Monsieur	BERNARD	Eric
12	9	Monsieur	BILDE	Bruno	Madame	MELONI	Caroline
12	10	Monsieur	AIT MOUSSA	Abdellah	Madame	BLAMOU	Nadia

Liste des 39 cantons du Pas-de-Calais

Numéro Canton	ZONE POLICE/GENDARMERIE	Canton	Adresse bureau de vote centralisateur	Nom Prénom Référent	Numéro de téléphone Fixe	Numéro de téléphone Portable
1	Gendarmerie	AIRE-SUR-LA-LYS	Halle au Beurre – Grand Place	Mme Isabelle THERY		06 71 83 03 50
2	Police	ARRAS 1	Place Guy Mollet, mairie	Mme Muriel VISEUR	03 21 50 50 27	06 71 25 11 93
3	Police	ARRAS 2				
4	Police	ARRAS 3				
5	Police	AUCHEL	Salle des Fêtes – Place Jules Guesde	Mme DELOBELLE/Mme BREBIERE	07 77 99 92 53	06 80 67 62 60
6	Gendarmerie	AUXI-LE-CHATEAU	Salle des Fêtes – Rue de l'Église	Mme Emilie MAHON	03 21 04 02 03	07 87 00 47 22
7	Gendarmerie	AVESNES-LE-COMTE	Salle Danièle Mitterrand, 45 rue Albert Derbecourt	Mme Delphine GAVORY	03 21 60 67 00	07 89 83 95 27
8	Police	AVION	Hôtel de Ville – Place J.Duclos	Mme Annick VALLET	03 21 79 44 82	06 89 90 06 57
9	Gendarmerie	BAPAUME	Salle Gambetta – 13 rue Gambetta	M. Bruno HENNEL		06 84 75 50 38
10	Police	BERCK/IMER	Hôtel de Ville - Rue de l'impératrice Bureau de vote n°1	Mme Marie-Hélène LELONG	03 21 89 90 00	06 58 94 15 44
11	Police	BETHUNE	Foyer François Albert – Rue du Tir	Mme LEVASTRE / Mme SABRE		03 21 63 00 06 / Poste 23 88 (03 21 63 00 00)
12	Police	BEUVRY	Salle des Fêtes – Rue JM Leclerc	M Jean-Luc DELELIS	03 21 65 17 41	06 44 32 31 82
13	Police	BOULOGNE/MER 1	Hôtel de Ville – Place Godefroy de Bouillon	Mme Christine BACH / M. BESCOP	03 21 87 81 92 / 03 21 87 81 92 (BESCOP)	06 40 71 76 69
14	Police	BOULOGNE/MER 2				
15	Gendarmerie	BREBIERES	Salle du Châtelet – Place des Héros	Mme Delphine DAMIENS		06 74 12 78 57
16	Police	BRUAY-LA-BUISSIÈRE	Maison des Services (derrière Hôtel de ville) – Rue Bérégovoy	Mme Claudine ILLIEN		06 89 75 85 11
17	Police	BULLY-LES-MINES	Maison des associations Malet - Rue Jean Jaurès	Mme Brigitte ZUPANC M.Olivier BROULIN		06 28 53 06 45 06 22 02 39 51
18	Police	CALAIS 1	Hôtel de ville – Place du soldat inconnu	Mme Elise TANFIN	03 21 46 62 76	
19	Police	CALAIS 2				
20	Police	CALAIS 3				

Liste des 39 cantons du Pas-de-Calais

21	Police	CARVIN	Salle des fêtes, rue du 8 mai 1945	M. Jérôme VARIN	03 21 74 76 03	06 82 93 84 03
22	Gendarmerie	DESVRES	Salle des Fêtes R.Dufour - Rue de la Gare	M. Olivier BERQUEZ	03 21 91 64 53	06 88 13 51 58
23	Police	DOUVRIIN	Salle des Fêtes – Rue Cordier	Mme Mary ZEHNDER		06 07 12 31 45
24	Police	ETAPLES	Mairie – Place du Général de Gaulle	Mme Christine ABEEL	03 21 89 62 36	06 30 60 92 80
25	Gendarmerie	FRUGES	Mairie – Place du Général de Gaulle	Mme Romane SCRIBOT	03 21 04 40 76	
26	Police	HARNES	Salle Kraska - Complexe Sportif André Bigotte - Avenue des Saules	Mme FERNEZ	03 21 79 42 79	
27	Police	HENIN-BEAUMONT 1	Salle Debeyre – Rue Saint-Martin	Mme Lydie LAVARDE	03 21 74 87 40	06 19 79 79 72
28	Police	HENIN-BEAUMONT 2				
29	Police	LENS	Hôtel de Ville - 17bis Place Jean Jaures	Mme Sue-Ellen LANGLAIS	03 21 69 86 13	06 61 07 10 56
30	Police	LIEVIN	Hôtel de Ville – Avenue Arthur Lamendin	Mme Anne-Sophie LEFEBVRE	03 21 44 89 51	06 74 02 26 99
31	Police	LILLERS	Salle Sainte Cécile – Place J.Jaurès			06 76 37 7517 (technique quand élections)
32	Police	LONGUENESSE	Hôtel de Ville – Rue J.Curie	Mme Cécile PECQUEUR	03 21 61 64 64	06 68 44 2935
33	Gendarmerie	LUMBRES	Salle des Fêtes Léo Lagrange – Rue V.Hugo	M. Joël PRUNIER	03 21 12 2309	06 83 85 05 29
34	Police	MARCK	Rue de l'âge d'or – Foyer de personnes âgées	M. Bernard SAILLY	03 21 82 50 79	06 31 00 72 10
35	Police	NOEUX-LES-MINES	Salle des Fêtes – Rue Nationale	Mme BERTON	03 21 61 38 08	
36	Police	OUTREAU	Mairie – Rue du Biez	Mme LIBERT	03 21 99 07 77	
37	Police	ST-OMER	Hôtel des services municipaux - 16 rue du Saint Sépulcre	Mme Magali NOEL	03 21 12 83 05	06 83 99 57 74
38	Gendarmerie	SAINT-POL-SUR-TERNOISE	Salle des Fêtes – Rue des Fonts Viviers	Mme Laetitia MERLOT	03 21 47 50 40	
39	Police	WINGLES	Hôtel de Ville – 26 rue J.Guesde	Mme Sylvie MARQUILLY		06 26 76 03 38

**PROCES-VERBAUX**  
**ELECTIONS LEGISLATIVES**

CANTON :

COMMUNE :

TOUR DE SCRUTIN :

LISTE D'EMARGEMENT

ELECTIONS LEGISLATIVES

CANTON :

COMMUNE :

TOUR DE SCRUTIN :